

Réunion du Comité Technique d'Appui au Télétravail du 14 mars 2014

Cette réunion était présidée par le président directeur général de Météo France M. Lacave. Après environ 6 mois d'exercice du télétravail associant 58 agents, un premier bilan a été dressé, sur la base des éléments recueillis par les coordonnateurs locaux auprès des services concernés, et des remarques portées par les représentants du personnel.

Au niveau de la mise en œuvre, des difficultés techniques auront parfois localement retardé la mise en place. La journée de sensibilisation, assurée par un intervenant extérieur, associant agents et encadrants, a été bien perçue et jugée utile, même si elle est trouvée plutôt généraliste.

Si la réactivité des équipes support en « hot line » est soulignée, certains auraient souhaité aussi pouvoir compléter dès le départ leur formation technique afin de maîtriser totalement les outils et de bien appréhender les conséquences d'un environnement informatique différent en position de télétravail.

La synthèse réalisée par l'administration, de même que les retours que les représentants du personnel ont pu recueillir auprès des agents, montrent des avis tout à fait positifs. Une fois l'équilibre trouvé dans cette nouvelle organisation de leur temps et de leurs tâches, les agents ont le sentiment d'être tout aussi efficaces sinon plus.

En matière d'évaluation, le PDG a souhaité, que dans la suite de l'expérimentation, les retours qualitatifs sur l'accomplissement des activités professionnelles soient déclinés selon les fonctions tenues.

Côté propositions, les attentes concernent une plus grande souplesse des horaires en télétravail : la possibilité de fractionner le télétravail en ½ journées (actuellement le télétravail se fait sur des journées fixées et complètes), mais aussi la possibilité de pointer en télétravail, à l'instar des journées de bureau. La direction s'est montrée favorable à l'étude de ces évolutions.

Les points à améliorer souvent soulevés concernent sans surprise les possibilités de communication et d'accès aux ressources informatiques à distance.

Pour la direction, il y a bien lieu de travailler sur ces aspects et d'identifier les accès et les logiciels sur lesquels les restrictions pourront être moins contraignantes.

Il est normal que ces questions soient posées, l'expérimentation s'étant appuyée sur des dispositifs et des habitudes existants à Météo France pour des besoins d'activités distantes qui ne constituaient pas encore un véritable mode de télétravail. Les solutions informatiques spécifiquement adaptées à ce mode de fonctionnement tendent à se répandre et seront probablement mises à profit.

La fin de l'expérimentation est fixée au 1^{er} octobre. Le PDG envisage le maintien de ce mode de travail dans le fonctionnement de Météo France. Se posera toutefois la question du cadre réglementaire qui déclinera les dispositions du code du travail pour l'accès au télétravail dans la fonction publique, mais qui n'est pas encore fixé.

Examen des nouveaux dossiers

6 nouveaux dossiers ont été présentés, tous concernant des agents dont les centres sont sur le point d'être fermés.

Les situations et les propositions d'organisation présentées sont toutefois assez différentes. Nous expliquons pourquoi nous apportons quelques réserves à la proposition d'examen de certains dossiers.

La mise en place de l'expérimentation a été conduite de manière très ouverte dès le début des discussions, mais suivant le principe que le choix du télétravail s'inscrit dans une démarche volontaire. Le processus prévoit l'identification conjointe par l'agent et sa hiérarchie des fonctions réalisables en télétravail et des conditions de son exercice (notamment la durée hebdomadaire). Le projet doit prendre en compte les possibilités matérielles et les capacités de l'agent à s'organiser pour travailler une partie de son temps en étant isolé de son environnement professionnel habituel.

Le suivi de ces règles a été considéré comme condition nécessaire pour la réussite de l'expérience individuelle de télétravail.

Au vu de ce premier bilan, le traitement des candidatures dans ce cadre a effectivement donné de bons résultats, y compris pour les agents qui ont demandé l'accès au télétravail sous la contrainte des conséquences personnelles et professionnelles d'une restructuration.

Parmi les nouveaux dossiers présentés, certains nous ont en revanche paru s'écarter des règles posées pour les demandes d'accès au télétravail.

Dans ces conditions, par souci d'égalité de traitement, nous avons regretté que l'occasion ait été perdue de reconsidérer dans la même séance, au même titre que les nouveaux dossiers, certains cas d'agents sur des postes éligibles qui s'étaient vus limiter ou refuser l'accès à l'expérimentation télétravail.

Mis dans cette situation de fait, nous avons pris position dans le sens d'un traitement de certaines situations particulières hors du cadre de cette réunion.

Mais qu'il n'y ait pas de méprise : nous sommes tout à fait favorables à des solutions d'aménagements de postes locaux, tels que ceux proposés, pour des collègues mis au pied du mur par la fermeture de leur centre.

Notre différence avec d'autres positions syndicales est peut-être que nous ne concevons pas le télétravail essentiellement comme un instrument, un pis-aller de dernier recours pour des agents restructurés, mais que nous tenons au respect des règles de base qui doivent en assurer le caractère équitable, durable et le préserver d'une utilisation abusive.

Pour conclure, le PDG a fait part de sa décision d'étendre le champ de l'expérimentation en y faisant entrer le métier de prévi-conseil, intégrant ainsi de fait l'ensemble des dossiers présentés. Il exclut pour ces fonctions particulières le télétravail à domicile (qui d'une manière générale n'a pas sa préférence), et confirme qu'une présence régulière dans le service de rattachement est indispensable. Il conviendra d'instruire les solutions techniques permettant la mise en œuvre de ces activités spécifiques en télétravail.

La prochaine réunion du CTAT apportera des compléments de bilan et préparera les modalités pour les suites de l'expérimentation.